

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 21 mai à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 mai 2015.

Présents : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de Laurence CHAUVERGUE), BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal (Pouvoir d'Edouard ROGER), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Claude GERY), DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de Didier VERGNE), LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis.

Excusés : CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, GARDELLE Bruno, GERY Claude, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : PAQUET Laurent.

Présents 28 / Votants 28

**N°56-2015 : Office de tourisme : affiliation aux chèques vacances de l'ANCV**

Monsieur le Président indique qu'il convient de s'affilier aux chèques vacances de l'ANCV.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir accepter en titre de paiement les chèques vacances de l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances) pour les services proposés par l'Office de tourisme communautaire des Portes de Vassivière.

Les délégués de la Commune de Peyrat le Château ne prennent pas part au vote.

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité**

- **D'ACCEPTER, en titre de paiement les chèques vacances de l'ANCV pour les services proposés par l'Office de tourisme communautaire des Portes de Vassivière ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer la convention d'agrément à intervenir avec l'ANCV pour une période de cinq ans.**

Pour copie conforme :  
Le 22 mai 2015

Le Président,  
Jean-Pierre FAYE